
RÈGLEMENT DE COURSE LA DÉSALPE REICHENBACH

ASSOCIATION LA DÉSALPE REICHENBACH
ROUTE DE L'INDUSTRIE 30C
1963 VÉTROZ – SUISSE



1. Présentation

Tout(e) participant(e) à la course cycliste « La Désalpe Reichenbach » s'engage à respecter le règlement suivant lors de son inscription.

Le Comité de l'Association La Désalpe Reichenbach (ci-après l'Organisateur) organise la 2e édition de la Cyclo sportive "La Désalpe Reichenbach" le dimanche 15 septembre 2019 entre Martigny et Finhaut-Emosson, sur routes ouvertes à la circulation. En conséquence, les participants doivent respecter la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et se conformer aux instructions de la direction, des responsables et du personnel de la course.

Il s'agit d'une randonnée cycliste ouverte à toutes et à tous, apte à la pratique du sport cycliste avec un âge minimum requis selon les parcours au choix.

Le présent Règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement dans l'intérêt des coureur(se)s et de leur sécurité. Dans cette hypothèse, les participant(e)s seront avertis par moyen électronique (emails, site de l'Organisateur et réseaux sociaux) des modifications importantes.

2. Conditions de participation

Chaque participant(e) doit être au bénéfice de sa propre assurance (assurance accident et responsabilité civile RC), couvrant les dommages corporels et dommages matériels sur territoire suisse (voir Art. 3 Sécurité et responsabilité).

Ni l'Organisateur, ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. L'inscription vaut confirmation que le participant est au bénéfice de ces assurances et renonciation à toute action juridique envers les organisateurs.

La participation à la Désalpe Reichenbach implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent Règlement.

3. Parcours à choix

L'Organisateur

- Parcours route entre Martigny – Emosson via le col de la Forclaz (ancienne route) – parcours ouvert aux U17 et autres catégories
- Parcours VTT entre Martigny – Emosson via la Vallée du Trient (route des diligences) – parcours ouvert aux U17 et autres catégories
- Parcours La montée pour ELA (Finhaut-Emosson) – parcours ouvert aux U11, U14 et autres catégories
- La ballade familiale s'effectue depuis l'esplanade du barrage d'Emosson jusqu'au collecteur. Cette balade est placée sous la responsabilité de chaque cycliste et ne peut nullement être imputée à l'Organisateur. Toutefois, ce dernier sécurisera avec des barrières les portions à risque de ce tracé long de 3 km. Les enfants qui souhaitent emprunter ce parcours doivent être accompagnés par leurs parents.

4. Catégories

Les catégories suivantes seront ouvertes via notre chronométrateur :

Catégorie	Année de naissance (mini)	Année de naissance (mini)	Remarque
U11 Filles	2009	2011	Uniquement parcours Finhaut-Emosson
U11 Garçons	2009	2011	Uniquement parcours Finhaut-Emosson

U14 Filles	2006	2008	
U14 Garçons	2006	2008	
U17 Juniors Filles	2003	2005	
U17 Juniors Garçons	2003	2005	
U19 Juniors Filles	2001	2002	
U19 Juniors Garçons	2001	2002	
Femmes	1979	2000	
Hommes	1979	2000	
Seniors Femmes	1919	1978	
Seniors Hommes	1919	1978	
Handibikes mixtes			
ebikes mixtes			

5. Chronométrage et classements

- Le chronométrage s'effectue depuis Martigny, départ des parcours route et VTT, avec un temps intermédiaire à Finhaut.
- Le parcours Finhaut-Emosson est également chronométré.
- Les classements se font par les catégories (définies ci-dessus) et par temps scratch.

6. Remise des prix

L'Organisateur se réserve le droit d'établir la place de prix. Les trois premiers de chaque catégorie doivent présenter leur dossard pour la réception du prix. Le prix doit être obligatoirement retiré sur place le jour de la course. Pour les participants absents lors de la remise des prix, l'organisateur se réserve le droit de conserver le prix. Les prix ne sont ni échangés, ni remplacés. Aucun prix ne sera attribué à la catégorie ebikes mixtes.

7. Matériel

Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état de marche avant le départ et doit prévoir des pièces de rechange et nécessaire à la réparation (chambre à air, pompe, etc....), ainsi que des vêtements adaptés.

8. Sécurité et règle de circulation

- Le port du casque est obligatoire.
- Cette manifestation étant une randonnée sportive, tous les participants devront respecter les règles de circulation routière (LCR), emprunter les parties droites de la chaussée, adapter la vitesse dans les descentes pour leur sécurité et obéir aux injonctions des signaleurs, des motards ou de la police.
- Les véhicules accompagnant sont interdits.
- Le jet de tout objet ou débris (gel, bidon,...) sur la route ou sur les bords de la chaussées est strictement interdit. L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants adaptant un mauvais comportement vis-à-vis de l'environnement.

9. Prise en charge médicale

Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, hélicoptage, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge de chaque participant.

10. Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou désistement du participant. Sur décision définitive du comité d'organisation suite à la présentation de justificatifs jugés suffisants (bonne appréciation du comité d'organisation), les montants perçus pour l'inscription d'un participant se désistant peuvent être reportés sur l'édition suivante pour un parcours équivalent.

11. Droit à l'image

En vous inscrivant vous acceptez que l'organisation utilise votre image sous toutes ses formes dans un but de promotion (vidéo de promotion, photos de couvertures de l'événement, photos sur notre site internet, réseaux sociaux,..). Tout désaccord doit nous être signalé par écrit avant l'épreuve.